Province de Québec, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Procès-verbal de la session régulière de l'assemblée du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois tenue le lundi 5 juillet 2021, à 19h30, à l'hôtel de ville situé au 1218, route 133, sous la présidence du Maire M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) : Mmes Nathalie Bonneville
Micheline Lebel
Mikaëlle Rolland

MM. Yvan Bessette
Guy Chamberland
Frédéric Bélisle

Le secrétaire-trésorier, Fredy Serreyn, est présent.
La secrétaire-trésorière adjointe, Mme Marijke Wynants, est présente.

QUORUM

2021-07-001 **Ouverture de l'assemblée**

Il est proposé par Mme Micheline Lebel, et appuyé par M. Jacques Lavallée :

L'ouverture de l'assemblée à 19h39.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-002 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Guy Chamberland, et appuyé par Mme Micheline Lebel :

L'adoption de l'ordre du jour tel que présenté, en laissant le point varia **ouvert.**

Adoptée à l'unanimité

2021-07-003 **Adoption des procès-verbaux de la consultation publique et de l'Assemblée régulière du 7 juin 2021**

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, et appuyé par M. Yvan Bessette :

D'adopter les procès-verbaux de la consultation publique et de l'Assemblée régulière du 7 juin 2021, tel que présentés.

2021-07-004 **Rapport de l'inspecteur du mois de juin 2021**

Il est proposé par le Conseil :

De reporter le point à la prochaine assemblée du 9 août 2021.

2021-07-005 **Retour sur décision de la demande de dérogation mineure**

2021-07-005.1 **DM2021-05, lot 4 565 309 (# 201, 21e Avenue)**

CONSIDÉRANT que le vestibule ne pourrait raisonnablement être construit ailleurs que en raison de la configuration du terrain et de la résidence et que l'empiétement à l'intérieur de la marge avant à un impact limité ;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'une galerie et d'un escalier augmenterait l'empiètement de façon majeure, alors qu'il existe la possibilité de les relocaliser latéralement au vestibule ;

Il est proposé par Mme Micheline Lebel, et appuyé par Mme Mikaëlle Rolland :

D'accepter, selon les recommandations du CCU**,** la demande visant l'implantation dérogatoire de l'agrandissement projeté (vestibule), représentant un empiètement maximal de 2.32m. dans la marge avant ;

De refuser la partie de la demande concernant l'installation d'une galerie et de l'escalier au-delà de l'empiètement du vestibule.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-006 **Prolongement de réseau aqueduc-égouts sanitaires sur la rue Claude**

2021-07-006.1 **Évaluation et contrat**

CONSIDÉRANT que seulement une des soumissions attendues a été reçue.

Le Conseil propose:

De reporter le point à l'assemblée du mois d'août, en attente de toutes les soumissions.

2021-07-007 **Bornes de recharge véhicules électriques Hydro-Québec**

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif au programme (Circuit électrique, programme 4 500 bornes), qu'elle confirme bien comprendre toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet, qu'elle s'est renseignée au besoin auprès d'Hydro-Québec et qu'elle s'engage à toutes les respecter;

.

CONSIDÉRANT que la municipalité confirme que les travaux seront réalisés et complétés selon les modalités du programme et qu'elle assume toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité confirme qu'elle accepte d'assumer tous les coûts non admissibles au programme Circuit électrique, 4 500 bornes, associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toutes les directives de changements;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière.

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, appuyé par Mme Mikaëlle Rolland :

D'autoriser la demande à Hydro-Québec dans le cadre du programme Circuit électrique, 4 500 bornes;

De confirmer l'engagement de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continu de ce dernier ;

De désigner Monsieur Fredy Serreyn, directeur général, comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus;

Adoptée à l'unanimité

2021-07-008 **Tour de télécommunication Vidéotron**

CONSIDÉRANT le manque d'information concernant le mode de consultation des citoyens.

Le Conseil propose :

D'obtenir des informations supplémentaires concernant le mode de consultation des citoyens.

2021-07-009 **Programme de subvention**

2021-07-009.1 **PRABAM**

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif au programme PRABAM, qu'elle confirme bien comprendre toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet, qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère et qu'elle s'engage à toutes les respecter;

CONSIDÉRANT que la municipalité confirme que les travaux seront réalisés et complétés selon les modalités du programme et qu'elle assume toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité confirme qu'elle accepte d'assumer tous les coûts non admissibles au programme PRABAM associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toutes les directives de changements;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande au programme PRABAM.

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par Mme Mikaëlle Rolland :

D'autoriser la demande d'aide financière au MAMH dans le cadre du programme PRABAM (Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux);

De confirmer l'engagement de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continu de ce dernier ;

De désigner Monsieur Fredy Serreyn, directeur général, comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus;

Adoptée à l'unanimité

2021-07-009.2 **PSISRPE Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois autorise la présentation du projet de *« Petits travaux qui font échos »* au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

.

CONSIDÉRANT que soit confirmé l'engagement de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois désigne Monsieur Fredy Serreyn, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Frédéric Bélisle :

D'autoriser la présentation du projet de « *Petits travaux qui font échos* » au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et sites d'activités de plein air;

De confirmer l'engagement de la Municipalité de Sabrevois à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continu de ce dernier;

De désigner Monsieur Fredy Serreyn, directeur général, comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus;

Adoptée à l'unanimité

2021-07-009.3 **PAFSSPA Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air**

CONSIDÉRANT que 80% du coût proviendrait de la subvention.

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit évaluer les besoins et les possibilités.

Le Conseil propose :

De reporter le point à l'assemblée suivante au mois d'août.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-009.4 **Programme Arbre Évolution Reboisement Social**

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif au programme de Reboisement Social, qu'elle confirme bien comprendre toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet, qu'elle s'est renseignée au besoin auprès d'Arbre-Évolution et qu'elle s'engage à toutes les respecter;

CONSIDÉRANT que la municipalité confirme que les travaux seront réalisés et complétés selon les modalités du programme et qu'elle assume toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité confirme qu'elle accepte d'assumer tous les coûts non admissibles au programme de Reboisement social, associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toutes les directives de changements;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière.

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, appuyé par Mme Mikaëlle Rolland :

D'autoriser la demande à Arbre-Évolution dans le cadre du programme de Reboisement Social;

De confirmer l'engagement de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois à payer sa part des coûts admissibles au projet et à fournir un nombre de bénévoles et l'outillage nécessaire au projet;

De désigner Monsieur Fredy Serreyn, directeur général, comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus;

Adoptée à l'unanimité

2021-07-009.5 **Confirmation AIRL Montée Meunier**

Confirmation de la subvention Accélération des Investissements sur le Réseau routier Local, pour la réfection totale de la montée Meunier au montant de 1 281 525 $

Adoptée à l'unanimité

2021-07-009.6 **Projet d'accessibilité accordé, appels d'offres**

Confirmation de la subvention par Service Canada pour des ouvre-portes automatiques au centre communautaire et une plate-forme élévatrice pour la bibliothèque au montant de 41 000 $

Adoptée à l'unanimité

2021-07-010 **Avis de motion, modification du Règlement de gestion contractuelle**

2021-07-010.1 **Inclusion des mesures favorisant les biens et services québécois**

CONSIDÉRANT que le projet de loi 67, sur la politique de gestion contractuelle, les documents contractuels doivent inclure des mesures favorisant les entreprises / services québécois

M. Jacques Lavallée, Maire, par la présente :

Dépose un avis de motion afin qu'il soit adopté lors d'une séance subséquente le nouveau projet de modification règlementaire de gestion contractuelle Incluant des mesures favorisant les biens et services québécois.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-011 **Dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU**

2021-07-011.1 **Volet 1 : réalisation de travaux prolongement aqueduc Bord-de-l'Eau**

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif au programme PRIMEAU, qu'elle confirme bien comprendre toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet, qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère et qu'elle s'engage à toutes les respecter;

.

CONSIDÉRANT que la municipalité confirme que les travaux seront réalisés et complétés selon les modalités du programme et qu'elle assume toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité confirme qu'elle accepte d'assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toutes les directives de changements;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière.

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par Mme Micheline Lebel:

D'autoriser la demande d'aide financière au MAMAH dans le cadre du programme PRIMEAU (Programme d'infrastructures municipales d'eau**)**;

De confirmer l'engagement de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continu de ce dernier ;

De désigner Monsieur Fredy Serreyn, directeur général, comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus;

Adoptée à l'unanimité

2021-07-012 **Service internet Quai Ryan, accès Wi-Fi**

CONSIDÉRANT différents fournisseurs possibles.

Il est proposé par Mme Micheline Lebel et appuyé par M. Yvan Bessette :

De procéder à la demande de soumission auprès des différents fournisseurs.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-013 **Chien potentiellement dangereux ordonnance d'évaluation**

CONSIDÉRANT le signalement de morsure d'un chien à un autre chien.

Il est proposé par M. Yvan Bessette et appuyé par M. Guy Chamberland:

De procéder à l'ordonnance d'évaluation du chien par un vétérinaire.

2021-07-014 **Dépenses du mois de juin 2021 à être autorisées**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois de juin 2021 et que ceux-ci confirment en avoir pris connaissance.

Il est proposé par M. Frédéric Bélisle, et appuyé par Mme Nathalie Bonneville :

D'autoriser les factures et le paiement des dépenses du mois de juin 2021 totalisant un montant de 221 946.92 $, et ce tels que présentés dans le rapport mensuel.

Avec la certification de fonds disponibles par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-015 **Correspondance**

2021-07-016 **Varia**

2021-07-016.1 **Travaux Correctifs au Quai Ryan**

La pierre a été retirée sous le conteneur tel que demandé par le Ministère de l'environnement.

2021-07-016.2 **Vote par correspondance**

Un avis de vote par correspondance sera envoyé aux non-résidents.

2021-07-016.3 **Période de vacances**

La période des vacances estivales pour les employés municipaux se déroulera du 18 juillet 2021 au 31 juillet 2021

2021-07-016.4 **Prévention des noyades**

Une idée pour un projet de cours de base en natation a été présentée afin de prévenir les noyades.

2021-07-017 **Période de questions**

2021-07-018 **Fermeture de l'assemblée**

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, et appuyé par M. Frédéric Belisle :

La fermeture de l'assemblée à 20h30.

Adoptée à l'unanimité

M. Jacques Lavallée Maire	M. Fredy Serreyn Secrétaire-Trésorier